



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Délibération N°2022-33

Objet :

**MISE À JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS AU 1ER
JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-deux,

LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 24 NOVEMBRE 2022,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU

ABSENTS : Mme Zohra KUFEL, Mme Monique CARPENTIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 afin de l'actualiser.

Le tableau est modifié en cas de changement de statut, de suppression ou création de poste qui modifie le budget.

Monsieur le Président précise les modifications apportées :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} JANVIER 2023 :

Afin de garantir une cohérence administrative et de répondre au besoin de coordination de l'action sociale sur la ville, plusieurs mouvements de personnel ont été effectués entre la ville et le CCAS et notamment à l'occasion du futur départ en retraite de la responsable de la résidence Pierre Estève.

- un poste de directrice des solidarités est créé et affecté à la résidence P. Estève. Il est chargé à la fois de la direction de la résidence autonome et de la direction de l'action sociale ainsi que de la prévention santé.
- par conséquent, le poste de chargé de projet de la prévention santé est muté au CCAS sous la responsabilité de la directrice des solidarités.
- en revanche, le poste d'animateur du CCAS et celui de secrétariat sont réintégrés sur la ville.

CCAS : L'effectif budgété est de 1 poste au lieu de 2.

RESIDENCE PIERRE ESTEVE : 2 changements

L'effectif budgété passe à 13 postes au lieu de 12 postes car un poste d'adjoint à la direction est créé.

L'effectif des emplois permanents demeure de 11 postes sur 13 car deux contrats ne sont pas pérennes pour les remplacements d'agents absents et les congés d'été.

Le détail des postes figure dans le tableau annexé.

Ampliation faite le :

06 DEC. 2022

Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :

05 DEC. 2022

Et par publication le :

06 DEC. 2022

Par délégation, la Vice-
Présidente du CCAS,
NICOLE CATHALA



Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20221130-DB202233-DE
Reçu le 05/12/2022

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **06 DEC. 2022**
Castelnaudary le 30 Novembre 2022

Le Président,


Patrick MAUGARD

